



# SAINT UBER, PATRON DE LA CHASSE AUX EMPLOIS NOUVEAU SAINT PATRON DES PATRONS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

*Toujours en pointe lorsqu'il s'agit d'accompagner le capitalisme financier dans ses pires dérives, après s'être naufragé dans les subprimes avec NATIXIS, avoir escroqué les collectivités locales et les hôpitaux avec les emprunts toxiques, le groupe BPCE veut maintenant goûter aux joies de l'ubérisation.*

En mai prochain, la Caisse d'épargne de Bretagne Pays de Loire s'apprête à lancer une expérimentation de « Conseillers Indépendants Locaux » dans trois de ses agences. « Mandataire exclusif » de la banque, avec pour objectif de suivre les client.e.s existant.e.s, mais aussi d'en trouver de nouveaux, le conseiller pourra organiser « librement son temps et ses efforts »... Le conseiller conserverait un lien direct avec la Caisse d'épargne, puisque c'est cette dernière qui « réalisera les actes de gestion et les opérations bancaires qui découlent de la prestation de conseil ». Le recrutement de ces mercenaires s'effectuera à partir du vivier des employé-es de la bancassurance puisque les nouvelles recrues devront disposer de trois agréments et justifier d'une expérience de deux ans de cadre dans une banque ou au sein d'une entreprise d'assurance. Le mandataire ne serait pas autoentrepreneur mais à la tête d'une SAS, société anonyme par actions simplifiée.

**Pour justifier son projet, la Caisse d'épargne avance le motif de maintenir sa présence dans certaines localités et de s'implanter dans celles où elle n'est pas encore présente... Après avoir fermé un grand nombre de ses agences de proximité c'est ballot !** La banque invoque également sa difficulté à recruter de « nouveaux talents » et à « fidéliser ses collaborateurs ». C'est vrai que les conditions de travail et les rémunérations observées actuellement dans le Groupe BPCE ne font pas envie. Mais plutôt que de se préoccuper de rendre un service digne de son nom à ses client.e.s et assurer à ses salarié.e.s des conditions de travail et de rémunération décentes, la banque a fait le choix depuis longtemps de ne privilégier que la diminution de ses coûts. Ne manquant pas d'aplomb et prête à tout oser, – c'est à ça qu'on les reconnaît aurait dit Lino Ventura – la banque prétend satisfaire « le désir exprimé par certains collaborateurs de créer une activité professionnelle en indépendant ».



## Les avantages d'un tel dispositif sont au bénéfice exclusif de la banque laquelle :

- réduira ses charges salariales car les conseillers seront rémunérés au vue de leur résultats (les commissions constitueront une part importante de cette rémunération) et prendront en charge une partie des cotisations sociales,
- économisera des frais de locaux,
- aura les mains libres pour mettre fin à tout moment à sa relation avec le conseiller sans payer d'indemnité de licenciement car aucun lien de subordination n'existera entre la banque et le conseiller,
- précarisera davantage le travail et exercera de ce fait une pression supplémentaire pour les salarié.e.s du siège et de son réseau d'agences,
- rémunérera les « mandataires exclusifs » au vue de leurs résultats, les commissions constitueront une part importante de cette rémunération.

## À l'inverse les risques et les préjudices pour les clients et les salariés sont légion :

- quelle sera l'influence de ce mode de rémunération à la commission sur la qualité du conseil prodigué ?
- quelles garanties pour les client.e.s quant à la préservation de leurs données ?
- quelles conséquences sociales de ce modèle sur les salarié.e.s du Groupe, en matière d'emplois, de rémunérations, de conditions de travail ?
- quel avenir pour un groupe qui engage un processus d'externalisation susceptible de s'étendre à d'autres services et d'autres activités ?

**Comme à son habitude, la CFDT, consultée sur ce dossier dit « ne pas avoir de position dogmatique sur le projet » et semble prête à l'accompagner. Si Saint Hubert, connu pour être le patron des chasseurs, n'avait pas trop notre sympathie, son nouveau collègue homophone Saint Uber qui**

**vient le rejoindre ne l'a pas non plus, car nous n'avons pas besoin de patron de la chasse aux emplois et de la casse sociale.**

*Paris, le 29 février 2020 - La section SUD-Solidaires CEBPL / Le bureau national SUD-Solidaires*